

Mutualisons nos ressources au Biopôle

Intitulé : La mutualisation des ressources entre les acteurs d'une zone d'activités permet de répondre aux enjeux environnementaux du territoire tout en valorisant le potentiel économique inexploité.

Objectifs :

- Identifier les sujets de mutualisation
- Préserver les ressources environnementales
- Création de synergies entre plusieurs acteurs

Thématiques :

- Environnement / Energie
- Mobilité
- Bien-être / Services
- Gouvernance / Groupement d'entreprises

La mutualisation de ressources et de services au sein d'une zone d'activités devient essentielle et pertinente afin de réguler la consommation foncière et de diversifier l'usage des espaces. Pour que cette démarche soit la plus efficiente possible, il est recommandé d'avoir une personne dédiée à la gouvernance de la zone.

Quels peuvent être les infrastructures et services à mutualiser dans une zones d'activités et par quels moyens pour réponde aux enjeux environnementaux du territoire et valoriser le potentiel économique.

Infrastructures et services

Lieu de restauration

- Lieu ouvert à tous
 - Etudiants
 - Habitants du quartier
 - Personnes extérieures
- Approvisionnement
 - Circuit court
 - Culture locale

Tiers lieux

- Localisé au centre de la zone
- Espace de travail partagé
- Espace de détente aux services des entreprises, des usagers de la zone et des riverains.

Crèche

- Installation après démarche concertée avec les acteurs du Biopôle et initiés par les élus de Colmar Agglomération.

Transition énergétique

Mobilité

- Mise en place des bornes de recharge électrique
- Parking mutualisé à l'entrée de la zone
 - Equipé par des bornes électriques alimentées par des panneaux photovoltaïques

Installation des panneaux photovoltaïques

- Installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments
 - Vérifier avec son assurance si cela est possible

Gouvernance

- Recruter une personne dédiée à la gouvernance sur la zone
 - Financée par les entreprises et la collectivité